

# Aeolus sp.

## Cultures où l'espèce a déjà été trouvée



Espèce principalement trouvée au Québec :  
*Aeolus mellilus* (Say)

Nom commun anglais de l'espèce :  
Flat wireworm

Nom commun français de l'espèce :  
Non attribué

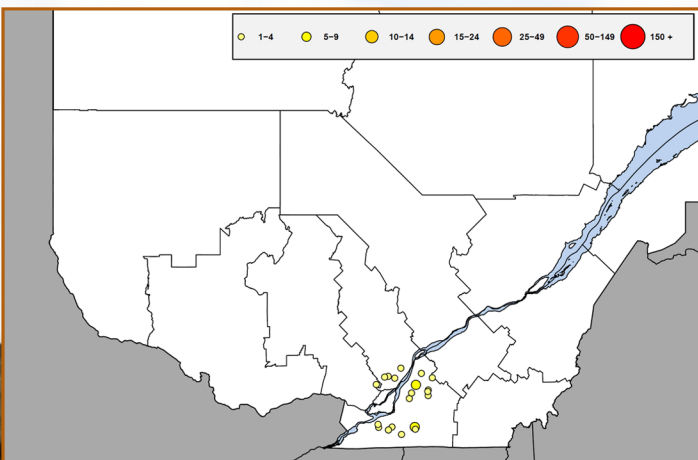
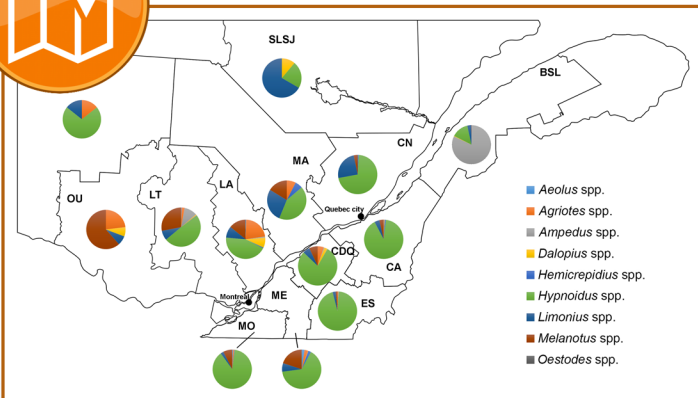
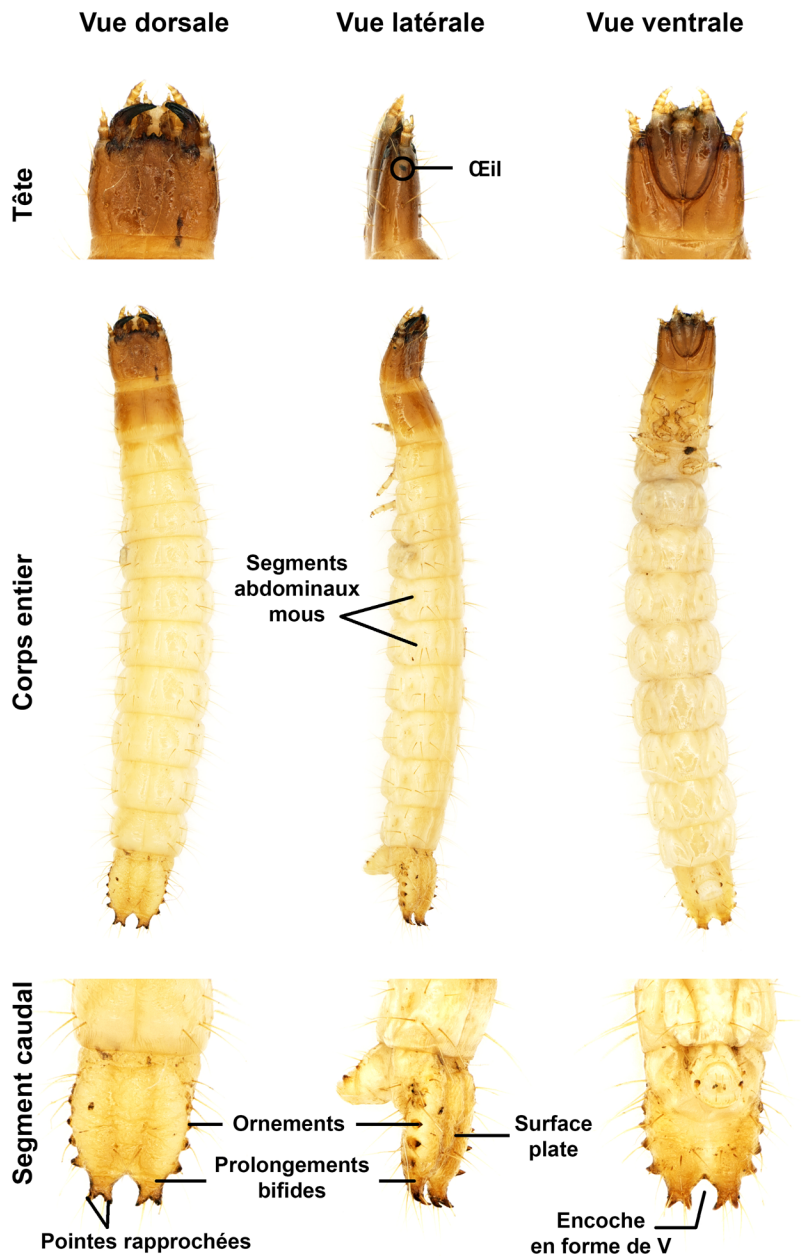
Durée du cycle de développement : 1 an

Taille maximale au dernier stade larvaire :  
1,3 cm

### Description:

Les larves sont aplaties et de couleur crème, avec la tête et le thorax brun-orangé. Les yeux sont bien visibles et la tête et le segment caudal sont plus étroits que le reste du corps. Les segments de l'abdomen sont mous et renflés. Il est possible de distinguer deux types de larves : celles qui se développent de l'oeuf à l'adulte entre le printemps et l'été et celles qui se développent à partir de la moitié de l'été et qui hibernent dans le sol sous forme de pupes. Ce genre semble être parthénogénétique et est probablement composé uniquement de femelles. Présente dans différentes textures de sol, cette espèce préfère les conditions plus sèches. Elle s'attaque surtout aux cultures l'année qui suit un retour de prairie, dans un sol fraîchement labouré. Les larves peuvent aussi être prédatrices et cannibales.

Références : Stirett, 1936; Jewett, 1942; Glen et al., 1943; Campbell et al., 1989.



## Autres genres avec lesquels *Aeolus* peut être confondu

*Aeolus* possède une ressemblance avec le genre *Hypnoidus* en raison de sa taille, de sa couleur et de son segment caudal. Toutefois, la forme de l'encoche est arrondie chez *Hypnoidus*, alors qu'elle forme un «V» chez *Aeolus*. L'autre confusion possible est avec le genre *Hemicrepidius*, qui possède aussi un segment caudal avec une grande encoche, mais arrondie. De plus, *Hemicrepidius* se distingue par sa couleur foncée et sa plus grande taille. Enfin, les ornements latéraux sont plus proéminents chez *Aeolus* que chez *Hemicrepidius*.

## Seuil économique d'intervention:



**Aucun seuil déterminé pour ce genre**

Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel (volet 3 - Appui à l'innovation en réponse à des enjeux sectoriels prioritaires), issu de l'accord Cultivons l'avenir 2, conclu entre le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada.